

## *COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016*

**Etaient présents** : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PEREIRA,  
MM. PANNIER, POUSSE, JOURDAIN, FOURNIER, GOUPY, RICHET, SIMON

**Etaient absents / excusés** : Mme PASQUIER Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme BIGOT  
Mme HUBERT Céline  
Mme PASQUIER Séverine  
M. RADIGUE

**Secrétaire de Séance** : M. GOUPY

***L'an deux mil seize, le premier juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.***

Le compte rendu de la réunion du 20 mai 2016 ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur PANNIER propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle de l'association Supporter Tango pour l'achat d'un panneau d'affichage des scores au stade

Le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **✓ *Présentation du projet politique de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »***

Monsieur PANNIER présente le projet politique validé par le Conseil Communautaire le 26 avril dernier en présence d'Olivier PINEAU, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Ce projet a été élaboré par les élus communautaires suivant un observatoire du territoire (économique, démographique, géographique, sociologique et associatif).

Cinq axes de travail :

- Préparer au mieux le transfert de nouvelles compétences (compétences obligatoires, compétences optionnelles)
- Assurer le développement économique du territoire (accompagner les entreprises existantes, favoriser l'accueil de nouvelles entreprises)
- Aménager durablement le territoire (aménager l'espace de façon responsable et raisonnée, conforter les actions améliorant le respect de l'environnement, améliorer l'accès internet)
- Proposer des services de proximité adaptés aux besoins socio-éducatifs (adapter les services existants, favoriser l'accès à un logement adapté aux besoins et ressources de chacun, lutter contre la désertification médicale)
- Développer la solidarité entre la Communauté de Communes et les communes (mener une démarche de mutualisation avec les communes, co-construire une charte financière avec les communes)

✓ **Modification des statuts de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » réuni le 14 juin 2016 a approuvé la modification de ses statuts en ce qui concerne les points suivants :

- **Transfert à la Communauté de Communes de la contribution des communes au budget du SDIS**  
La Préfecture étant revenue sur son courrier qui indiquait que le transfert à la CDC des contributions au SDIS était illégal. Ainsi, elle annonce qu'elle nous autorise à ajouter dans les compétences facultatives, la compétence suivante :  
« C9 : contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours »  
Cette disposition rentrerait en vigueur dès la publication de l'arrêté préfectoral.
  
- **Modification de la compétence développement économique et aménagement de l'espace suite à la loi NOTRe**  
Il convient de modifier la compétence obligatoire « Développement économique » afin de la rendre conforme aux dispositions de la loi NOTRe.  
Le bloc de compétences serait ainsi rédigé « A1 : Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme »  
Ce nouveau libellé de compétence a un impact sur le bloc de compétence « Aménagement de l'espace » et qu'il convient de supprimer les dispositions A2.1 et A2.2 et de modifier l'actuel A2.3 en y ajoutant « zones d'aménagement concerté ».
  
- **Passage de deux compétences optionnelles en compétences obligatoires suite à la loi NOTRe**  
La loi NOTRe rend obligatoire deux compétences qui sont aujourd'hui dans les statuts optionnelles :
  - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (B1.4)
  - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (B 2.1)Elles seront numérotés A.3 et A.4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à ces modifications de statuts de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Monsieur PANNIER précise que par courrier en date du 12 mai 2016 de Monsieur DUCLOS, Président de l'Office du Tourisme d'Ecommoy nous indique que le tourisme devenant une compétence de la Communauté de Communes, l'office du tourisme deviendra une association locale d'Ecommoy conservant ses activités actuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

✓ **Convention piscine « Les Bains d'Orée » pour l'accès des scolaires 2016/2017**

Pour permettre l'accès des scolaires à la piscine communautaire « Les Bains d'Orée » pour l'année scolaire 2016/2017, il convient de conclure une convention entre la société PRESTALIS, gestionnaire par délégation de service de la piscine communautaire « Les Bains d'Orée » représentée par sa filiale « Piscine OBB » et la commune de Saint Ouen en Belin.

Le coût est de 1 170 € TTC par classe, soit pour Saint Ouen, l'équivalent de deux classes 2 340 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la société PRESTALIS pour l'année scolaire 2016/2017.

✓ **Participation à l'achat d'un broyeur par la commune de Saint Biez en Belin**

La commune de Saint Biez ayant besoin de remplacer son broyeur et compte tenu de la faible utilisation annuelle, il est proposé à la commune de Saint Ouen en Belin de participer à cet achat.

Une des collectivités doit faire l'acquisition, l'autre collectivité participant au coût d'achat par le biais d'une participation qui représente la moitié du montant HT du bien.

La commune de Saint Biez en Belin propose d'acheter le broyeur à l'entreprise PÉAN pour un montant HT de 7 500 € avec une participation de la commune de Saint Ouen en Belin pour moitié du montant HT soit 3 750 €.

Cette participation sera amortie sur une durée de 5 ans à compter de 2017.

Pour définir les modalités de mise à disposition du broyeur entre les deux communes, une convention de co-financement et d'utilisation est présentée lors de la réunion.

Cet achat entraîne la vente du broyeur de notre commune et Monsieur POUSSE indique que ce matériel pourrait être vendu au prix de 3 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de participer à l'achat du broyeur par la commune de Saint Biez en Belin pour un montant de 3 750 €.  
Cette dépense sera inscrite à l'article 2044111 (Biens mobiliers Matériel et Etudes) du Budget Primitif 2016 de la commune.  
Cette dépense fera l'objet d'un amortissement annuel à compter de 2017 pendant 5 ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement et d'utilisation avec la commune de Saint Biez en Belin
- de procéder à la vente du broyeur datant de 2006 pour un montant de 3 200 €.
- d'effectuer une première décision modificative au Budget Primitif 2016 de la commune  
Recette d'investissement - article 024 : Produit des cessions d'immobilisations) : 3 200 €  
  
Dépense d'investissement - article 2044111 (Biens mobiliers Matériel Etudes) : 3 750 €  
- article 2188 (Autres immobilisations) : - 550 €

✓ **Travaux bâtiments Ecole**

Ces travaux concernent :

- le câblage informatique des différents bâtiments avec quatre entreprises consultées (SEG, GF Energie, Elect M et SARL JARRY). Deux entreprises ont répondu (SEG, GF Energie).
- la peinture de la classe CM1/CM2 dans le bâtiment central (Tuffière Déco et Sarthe Peinture).

Un tableau récapitulatif des différentes propositions est distribué aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir :

- L'entreprise GF Energie pour le câblage informatique des différents bâtiments pour un montant de 4 253,71 € HT soit 5 104,45 € TTC  
Cette dépense sera imputée à l'article 21533 (Réseaux câblés)
- L'entreprise Tuffière Déco pour la peinture de la classe CM1 / CM2 dans le bâtiment central pour un montant de 1 145,03 € HT soit 1 374,04 € TTC  
Cette dépense sera imputée à l'article 21312 (Bâtiments scolaires)

✓ **Dossier de consultation des entreprises pour les travaux logement communal**  
**7, rue Saint Mamert**

Monsieur le Maire indique que le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) a été complété de quatre critères exigés pour la demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'aide aux projets de logement (30% des dépenses éligibles) :

- L'utilisation de peintures, colles et produits annexes labellisés Ecolabel
- La récupération des eaux de pluie pour un usage individuel
- L'utilisation de produits certifiés ou bénéficiant d'un label environnement pour les traitements préventifs en bois
- Le tri des déchets de chantier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier de consultation des entreprises.

✓ **Demande de subvention exceptionnelle de l'association Supporter Tango pour l'achat d'un panneau d'affichage des scores au stade**

Monsieur PANNIER présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association Supporter Tango pour l'achat d'un panneau d'affichage des scores au stade.

Des devis des sociétés (Publi 24, Gravosign) sont joints à la demande et s'élèvent entre 1 070,88 € TTC et 3 585 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder 200 € de subvention pour l'achat de ce panneau d'affichage des scores dont la dépense sera imputée à l'article 6574 (Subventions) du Budget 2016 de la commune.
- demande que le logo de la commune de Saint Ouen en Belin soit apposé sur ce panneau

✓ **Questions d'Actualité**

 **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Monsieur PANNIER donne le compte rendu de la réunion relative au PLUI en date du 9 juin 2016.

La conférence interco-commission PLUI est constituée et lors de cette réunion, il a été demandé de créer un groupe de travail « cellule PLUI » dans chaque commune. Messieurs POUSSE, FOURNIER et SIMON souhaitent participer à ce groupe de travail aux côtés de Monsieur le Maire.

Le démarrage de la concertation publique est commencé depuis le 17 novembre 2015 et les communes et la Communauté de Communes ont ouvert des registres permettant de consigner toutes les observations des citoyens.

Par ailleurs, pour permettre le diagnostic par le bureau d'études ECCE TERRA, il convient d'effectuer la liste des projets de la commune ayant trait à l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal liste donc les projets :

- Atelier communal
- Equipements sportifs
- Liaisons douces vers les communes disposant de modes de transport comme par exemple les gares d'Ecommoy et Laigné - Saint Gervais
- Projets de lotissements (La Foire, La Barre, La Maussonnière, Clémenceau)

### **Le planning des différentes démarches est fixé :**

- **Diagnostic en marchant** (1/2 journée par commune) début septembre 2016 (semaines 36 et 37) ; pour Saint Ouen, ce sera le jeudi 8 septembre 2016 à 9h. Une réunion d'une heure en salle est prévue avant la visite de la commune. Le bureau d'études demande à ce qu'il y est maximum 10 personnes (élus, techniciens,...)
- **Restitution globale des études diagnostics** : 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre (semaine 40) des membres de la conférence intercommunale et la commission PLUI : lundi 3 octobre 2016 de 14 h à 16h à l'Hôtel Communautaire.
- **Rencontres citoyennes** (réunions publiques « tables rondes » : Octobre 2016 (semaine 42). Ces réunions regroupent plusieurs communes :
  - Lundi 17 octobre 2016 à 20h - Salle Polyvalente d'Ecommoy pour les communes d'Ecommoy, Saint Ouen en Belin, Marigné-Lailié, Saint Biez en Belin
  - Mardi 18 octobre 2016 à 20h - Salle Polyvalente d'Ecommoy pour les communes de Laigné en Belin, Téloché, Moncé en Belin et Saint Gervais en Belin.
- **Réunion de présentation du diagnostic aux Personnes publiques associées** avec les membres de la conférence intercommunale, la commission PLUI
  - Mardi 22 novembre 2016 de 14h 30 à 17h 30 – Salle des Fêtes de Teloché

### **✚ Pour information**

#### **✚ Ouverture de la Maison Médicale du Soleil**

Pour information, la maison médicale du Soleil est ouverte depuis le 27 juin dernier regroupant 12 professionnels de la santé.

### **✚ Soirée Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de Saint Ouen en Belin**

Madame BIGOT fait part aux conseillers municipaux que le spectacle de fin d'année a été bien apprécié avec une bonne participation des parents.

### USSOB

Lors de l'assemblée générale de l'USSOB, Monsieur JOURDAIN a félicité le club pour leur dynamisme.

### Exercice d'évacuation au Restaurant Scolaire

Monsieur JOURDAIN informe le Conseil Municipal qu'un exercice d'évacuation a été réalisé au restaurant scolaire le jeudi 30 juin dernier.

### Borne de « livre Échange »

Madame FÉVRIER informe le Conseil Municipal que la cabine téléphonique située dans le bourg va être déposée par Orange. Il leur a été demandé de conserver la cabine téléphonique et Madame FÉVRIER propose de la transformer en une borne permettant de favoriser l'échange de livres.

Ce projet sera approfondi après le retrait du terminal.

### Voirie

- L'entretien de la voirie par la technique **GREMAIR** débutera lundi 4 juillet prochain.
- Le curage des fossés initialement prévu début juillet est reporté début septembre en raison des aléas climatiques.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une prise de renseignements a été effectuée auprès du Conseil Départemental en vue de l'enfouissement des réseaux route des Trois Maillets et impasse de La Houssaie.  
De même, une réflexion est en cours pour la création d'un cheminement piétonnier route de Château l'Hermitage.  
Ces projets seront revus en septembre prochain.

Il est rappelé l'inauguration du décapark le 2 juillet 2016 ainsi que l'animation de St Ouen fête l'été le Vendredi 8 juillet 2016 sur la Place des Comtes de Belin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 9 septembre à 20h 30.

La séance est levée à 23h

**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Raymond GOUPY**

